



Délibération N°4-06/08/2020

Nombre de Délégués :

En exercice	120
Présents	92
Votants	104

Objet : Représentation des membres du Conseil d'Exploitation du SPIC

L'an deux mille vingt, le six août, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 29/07/2020*

Étaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC.....	Josiane FRAYSSE	
BORREZE.....	Pierre CHEVALIER.....	Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD.....	Marie-Christine BOUTH.....	Sylvie MENARDY
CARLUX.....	Jean-Claude DELHORBE.....	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC.....	Andrée CAMBIER	
CAZOULES.....	Joëlle MARIE.....	Jérôme TRESSENS
JAYAC.....	Françis JAGOURD.....	Timothée ZUCHER
ORLIAGUET.....	Patrick PUIDEBOIS.....	Alain MARINIER
PAULIN.....	Alain PERIQUOI	
PEYRILLAC ET MILLAC.....	Ghislain FOURREAUX	
SALIGNAC EYVIGUES.....	Stéphane LAURENT-SECRETAT.....	Didier DELBARY
SIMEYROLS.....	Fabrice LEFEVRE.....	Jean-Pierre PLANCHE
PRATS DE CARLUX.....	Brigitte TEILLAC-PALADE	
ST CREPIN ET CARLUCET.....	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU.....	Gérard TEILLAC
ST GENIES.....	Michel LAJUGIE.....	Charles MOLINA
ST JULIEN DE LAMPON.....	Jean-Pierre HAMEL.....	Chantal LAVILLE
STE MONDANE.....	Eric BOURDET.....	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC.....	Claude DENIS.....	Sylviane BERNARDIN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC.....	Séverine RAMOS.....	Cyril VIELESCOT
CASTELNAUD LA CHAPELLE.....	Christian ARNOUIL.....	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN.....	Philippe BOISSON.....	Stéphane ALVES DE MATOS
DAGLAN.....	Maurice LAPOUGE	
DOMME.....	Patrick ARMAGNAT.....	Françis COUSIN
FLORIMONT GAUMIER.....	Mathias LUCAS.....	Nicole MAROUSSIE
GROLEJAC.....		
NABIRAT.....	Christiane DESMOULINS.....	Romuald LESTREHAN
ST AUBIN DE NABIRAT.....	Christian GARRIGOU	
ST CYBRANET.....	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE.....	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT.....	François DEFONTAINE	
ST POMPON.....		
VEYRINES DE DOMME.....	Jean-Pascal FARINA.....	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES.....	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC.....	Hervé CARVES.....	Alain FREREBEAU
MEYRALS.....	Jacqueline JOUANEL.....	Eric HAUTESERRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS.....	Elisa COUSIN.....	Olivier BENOITON
COLY-ST AMAND.....	Vincent GEOFFROID	
FANLAC.....	Liliane LABATUT.....	Annie BECOURT
LA CHAPELLE AUBAREIL.....	Sébastien FRIT.....	Catherine BERTHELOT
LES EYZIES.....		
LES FARGES.....	Olivier FRAYSSE	
MONTIGNAC.....		
PEYZAC LE MOUSTIER.....	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC.....	Pierrette BLEMONT.....	Vincent JARDEL
ST LEON SUR VEZERE.....	David LESPINASSE.....	Gé KUSTERS
THONAC.....	Claudine LAWARREE-MALOYER	
VALOJOUXX.....	Philippe BASTIDE	

Certifié exécutoire le :

024-252402284-20200806-D406082020-DE
Regu le 13/08/2020

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC.....	Francis VAUCEL	
LA ROQUE GAGEAC.....	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN.....		
MARQUAY.....	Sylvie JESINGHAUS.....	Nathalie GLEMAREC
PROISSANS.....	Patrick CROUZILLE.....	Fabien PERUSIN
SARLAT LA CANEDA.....	Marie-Pierre VALETTE.....	Marlies CABANEL
ST ANDRE-ALLAS.....	Jean-Jacques ALBIE.....	Dominique THIBART
ST VINCENT DE COSSE.....	Marie-Eve BEYNEIX.....	Nathalie BALLERAND
ST VINCENT LE PALUEL.....	Christine DANGREMONT.....	Eric ALARD
STE NATHALENE.....	Frédéric TACHE	
TAMNIES.....	Marc PONS.....	Patrick BAIGUERRA
VEZAC.....	Christian ROBLES.....	Christian SESTARET
VITRAC.....	Eric GAUTHIER.....	Daniel CHAZARAIN

Excusés :

LES EYZIES : MME Véronique COUTAND

Procurations :

Mme Carole HENRY, Saint Pompon, donne procuration à M Lilian GILET, Saint Laurent la Vallée
Mme Marie-Annick DUCOIN, Saint Laurent la Vallée, donne procuration à M Lilian GILET, Saint Laurent la Vallée
M Pierre COUDON, Saint Pompon, donne procuration à Mme Marlies CABANEL, Sarlat la Canéda,
Mme Heloise MARADENE, Prats de Carlux, donne procuration à Mme Marie-Laure FERBER, Carlux
Mme Marguerite MENARDIE, St Martial de N, donne procuration à M François DEFONTAINE, St Martial de N,
Mme Christiane SALVIAT, Valojoux, donne procuration à M Philippe BASTIDE, Valojoux,
Mme Véronique BENITTA, St Aubin de Nt, donne procuration à Mr Christian GARRIGOU, St Aubin de Nt,
Mme Claudine FARFAL, Saint Cybranet, donne procuration à Mr Alain BIELHER, Saint Cybranet,
Mme Catherine CHEYROU, Paulin, donne procuration à M Alain PERIQUOI, Paulin,
Mme Denise ARNOULT, Peyrillac et Millac, donne procuration à M Ghislain FOURREAUX, Peyrillac et Millac,
M Serge PARRE, Beynac et Cazenac, donne procuration à M Francis VAUCEL, Beynac et Cazenac,
M Patrick LE MELLODO, Thonac, donne procuration à Mme Claudine LAWARREE, Thonac,

Mme Marlies CABANEL a été élue secrétaire de séance.

.....

M. le Président expose au Comité Syndical que par délibération en date du 15 décembre 2007, le SICTOM du Périgord Noir a décidé de mettre en place un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) afin de rassembler en un même budget indépendant les activités marchandes qui doivent être financées par la facturation des prestations réalisées, sachant que le budget général du SICTOM, qui rassemble les opérations de collecte et de traitement des déchets des ménages, est financé essentiellement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le SPIC, dénommé «Périgord Noir Environnement » comprend notamment:

- Le compostage des boues de stations d'épuration,
- Le marché de transport des déchets inertes (déchets non polluants des déchèteries ne pouvant être recyclés) au centre d'enfouissement de Milhac d'Auberoche (dénommé ISD-ND : Installations de Stockage des Déchets –Non Dangereux),
- La collecte du verre en caissettes auprès des professionnels de la bouche du centre historique de SARLAT
- Les activités de transport et de recyclage des déchets des professionnels (vente de matériel de pré-collecte, location et transport de bennes, développement des actions de tri sur les chantiers du bâtiment, collecte, traitement des déchets et recyclage des matériaux tels que cartons, bois, films plastiques, papiers...)

- Le Comité Syndical a opté pour la solution d'un Service Public Industriel et Commercial doté de la seule autonomie financière et bénéficiant d'un budget autonome. Cette formule permet de garder un strict contrôle du Comité Syndical, du Bureau Syndical et du Président sur l'activité du SPIC.

- Les décisions notamment tarifaires et budgétaires relatives à l'activité du SPIC sont ainsi prises par le Comité Syndical après préparation par un organe spécifique « Le Conseil d'Exploitation du SPIC »

- Le Conseil d'Exploitation est constitué, en application du Règlement Intérieur du SPIC, approuvé le 17/05/2014 :

* *du(de la) Président(e), du(de la) vice-Président(e)*

* *des membres du Bureau Syndical*

* *de deux membres choisis par le Comité Syndical en raison de leurs compétences.*

Il y a donc lieu de désigner deux représentants au sein de ce Conseil d'Exploitation.

M. le Président demande s'il y a des candidatures à ces postes.

Sont candidats :

M Gérard TEILLAC, de la commune de St Crépin et Carluet

M Stéphane LAURENT-SECRESTAT, de la commune de Salignac Eyvigues

Après avoir procédé au vote à main levée, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Déclare** membres au sein du Conseil d'Exploitation du SPIC:

M Gérard TEILLAC, de la commune de St Crépin et Carluet,

et M Stéphane LAURENT-SECRESTAT, de la commune de Salignac Eyvigues.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 06/08/2020

Le Président,
Jérôme PEYRAT



AR PREFECTURE

024-252402284-20200806-D406082020-DE
Regu le 13/08/2020